



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Techniciens de laboratoire

Question écrite n° 39108

### Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les techniciens de laboratoire en cette période de crise sanitaire, et plus particulièrement après le Ségur de la santé. En effet, de nombreux corps de métiers ont eu le droit à une revalorisation de leurs salaires, seulement les techniciens de laboratoire n'ont pas bénéficié de cette avancée salariale. Or ce maillon essentiel à la chaîne de soins subit déjà un environnement de travail difficile avec des contraintes horaires et techniques de plus en plus élevées. De plus, les primes de nuit, par exemple, sont de moins de 10 euros brut par nuit de onze heures de travail, ce qui illustre la nécessité d'une revalorisation salariale. C'est pourquoi il s'associe aux attentes de la profession quant à une réévaluation du statut de ce métier vers la catégorie A de la fonction publique et demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Rolland](#)

**Circonscription :** Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39108

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mai 2021](#), page 4321

**Réponse publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5575